



SEMINAIRE DE MAÎTRISE
ORIENTATIONS PSYCHOLOGIE COGNITIVE
ET PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

VENDREDI 5 DECEMBRE 2008
12H15 - 13H45 / SALLE MR070

« Est-ce que la mémoire de travail visuo-spatiale est limitée par une ressource centrale ? »

Evie Vergauwe
FPSE, Université de Genève

La mémoire de travail est considérée comme un système voué à la fois au stockage et au traitement des informations pendant les activités cognitives. D'après le modèle de partage temporel des ressources, les ressources centrales attentionnelles seraient partagées entre les processus de traitement et de stockage et ce partage serait sujet à des contraintes de temps. De ce fait, la mémoire de travail serait limitée par le partage temporel des ressources centrales résultant en un phénomène de *trade-off* entre le stockage et le traitement. En effet, il a été observé, en mémoire de travail verbale, que les performances de rappel sont une fonction directe du coût cognitif induit par le traitement concurrent. Cependant, si la mémoire de travail est limitée par une ressource centrale, alors, quel que soit le domaine auquel les informations appartiennent, un tel *trade-off* devrait être observé. Au travers de deux expériences, nous examinerons les interférences centrales en mémoire de travail visuo-spatiale. L'ensemble des résultats obtenus met en évidence l'existence d'un mécanisme de partage temporel des ressources attentionnelles en mémoire de travail visuo-spatiale, ce dernier constituant un facteur central limitant sa capacité.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

